



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2021-06-24

OBJET : Mauvais traitement des enfants autochtones dans les pensionnats

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c43, a.8)*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la découverte des corps de 215 enfants décédés sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops, en Colombie-Britannique;

ATTENDU QUE les mauvais traitements qui ont été infligés aux enfants autochtones dans des pensionnats, à travers le Canada;

ATTENDU QUE l'absence manifeste de respect des familles autochtones et de leur culture que supposait la politique de placement systématique d'enfants en dehors de leur communauté;

ATTENDU QUE le devoir de tous les gouvernements de faire la lumière sur notre histoire et d'honorer les enfants et les parents victimes de la pratique d'assimilation qu'était le placement systématique d'enfants en dehors des communautés autochtones;

ATTENDU QUE les citoyens de Schefferville souhaitent exprimer leur solidarité avec les communautés Innu de Matimekush-Lac John et Naskapie de Kawawachikamach avec lesquelles ils partagent leur vie quotidienne et plusieurs projets communs;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la Ville de Schefferville

Exprime sa solidarité avec les nations autochtones du Québec, en particulier celles de Matimekush-Lac John et Kawawachikamach;

Salue l'engagement du gouvernement du Québec à faire la lumière sur des événements semblables qui ont pu se produire au Québec.

Adoptée à Schefferville, le 8 juin 2021

Jean Dionne, administrateur